



COMITÉ INTERAMÉRICAIN CONTRE LE TERRORISME (CICTE)

QUATORZIÈME SESSION ORDINAIRE les 20 et 21 février 2014 Washington, D.C. OEA/Ser.L/X.2.14 CICTE/doc.6/14 26 février 2014 Original: anglais

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ INTERAMÉRICAIN CONTRE LE TERRORISME 2014-2015, L'AMBASSADEUR ALLAN CULHAM, REPRÉSENTANT PERMANENT DU CANADA PRÈS L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ INTERAMÉRICAIN CONTRE LE TERRORISME 2014-2015, L'AMBASSADEUR ALLAN CULHAM, REPRÉSENTANT PERMANENT DU CANADA PRÈS L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

En vertu des Déclarations adoptées aux sessions du Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE) et souscrivant à toutes les résolutions liées au terrorisme qui ont été adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil permanent de l'OEA, les délégations se sont rassemblées pour la 14^e Session ordinaire du CICTE et ont continué leurs discussions sur le renforcement des capacités des États membres de prévenir et de combattre le terrorisme dans le Continent.

Les discussions tenues dans le cadre de la 14^e Session ordinaire du CICTE ont porté principalement sur trois thèmes et ont mis en évidence les questions suivantes:

1. Lutte contre les activités criminelles qui peuvent exacerber la menace de terrorisme

Alors que la compréhension de la nature exacte de la relation entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée varie entre les États membres, il est reconnu que certains réseaux terroristes ont tiré profit de divers types d'activités criminelles, notamment le trafic de drogues et d'armes, l'extorsion, l'enlèvement avec rançon, le trafic de personnes, le blanchiment d'argent et les opérations minières illégales, entre autres;

Les États membres soulignent l'importance d'un renforcement de la coopération transcontinentale aux niveaux sous régional, régional et international pour combattre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, y compris la nécessité d'améliorer notre compréhension et analyse des activités criminelles qui pourraient exacerber la menace de terrorisme.

2. Renforcement des réponses du système de justice pénale aux actes de terrorisme

Les États membres reconnaissent que le renforcement des systèmes de justice pénale et de l'état de droit, y compris le respect des droits de la personne sont des éléments essentiels pour la prévention et la réponse aux actes de terrorisme;

Les États membres ont convenu de l'importance des réponses équitables et effectives du système de justice face au terrorisme, y compris les aspects liés à la coopération judiciaire internationale, l'entraide judiciaire internationale, le partage de l'information et les enquêtes conjointe pour appuyer les poursuites dans des cas de terrorisme potentiellement complexes qui ont une portée transnationale.

3. Améliorer l'efficience du CICTE et des Points de contact nationaux

Les États membres ont accueilli favorablement l'initiative du Président de chercher des façons d'améliorer l'efficacité de la réunion des Points de contact nationaux et d'améliorer la viabilité financière à long terme du CICTE.

Plusieurs États membres ont manifesté leur appui pour la réorganisation interne du Secrétariat à la sécurité multidimensionnelle et le besoin d'aligner ces efforts sur l'initiative de modernisation de la gestion et l'exercice d'une vision stratégique élargie qui est en voie d'exécution à l'OEA.

Le Président demandera formellement à recevoir la rétroaction des États membres relativement à la liste de propositions concrètes présentées par les États membres au cours de cette séance plénière et il proposera la création d'un groupe de travail informel qui fera un rapport assorti de recommandations qui pourraient renforcer le travail de ce comité.

Le Président invite les États membres à coopérer avec le Secrétariat du CICTE pour la mise en œuvre du Plan de travail annuel du CICTE, qui inclut ses domaines de travail du contrôle des frontières, l'aide législative et la lutte contre le financement du terrorisme, la protection des infrastructures critiques, le renforcement des stratégies sur les menaces terroristes émergentes et la coopération et la coordination à l'échelle internationale, tel qu'adopté à la 14^e Session ordinaire du CICTE.

Le Président insiste sur l'appel lancé par le Secrétariat exécutif du CICTE aux donateurs traditionnels pour qu'ils maintiennent ou augmentent le niveau actuel d'appui, ainsi qu'aux États membres, y compris les donateurs non traditionnels, tant au sein qu'en dehors du Continent, pour qu'ils contribuent pour la première fois ou augmentent leur contribution normale au CICTE, modeste ou non, afin de faciliter l'accomplissement de ses fonctions, et de promouvoir l'amélioration de ses programmes et la portée de son travail.

Le Président demande instamment que le Fonds ordinaire de l'OEA contribue les ressources nécessaires pour fournir au Secrétariat du CICTE les ressources nécessaires pour poursuivre ses efforts et mettre en œuvre les mandats, programmes et activités contenues dans le Plan de travail adopté dans le cadre de la 14^e Session ordinaire du CICTE.